



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-052

Date de convocation :

22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.Étaient présents :M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS AntonyPouvoirs :Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth**Objet :****Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024**

M Thierry Le Corre, adjoint au Maire, expose :

Vu les articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2010 instaurant la TLPE à partir
du 1^{er} janvier 2011,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 mai 2022 fixant les tarifs de la TLPE à
compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que les tarifs de référence sont relevés chaque année dans une proportion
égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-
dernière année,

Considérant que les tarifs de référence pour la détermination des tarifs applicables en 2024
s'élèvent à 17,70 € (+6%) dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 23,30 € en
cas de majoration,

Considérant les coefficients multiplicateurs applicables en fonction du support publicitaire
et de sa superficie,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet pour fixer les tarifs applicables
l'année suivante,

Vu l'avis favorable des commissions aménagement cadre de vie et moyens généraux
respectivement en date des 10 et 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Nature du support	Tarifs en € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m ²	23,30 € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	46,60 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m ²	69,90 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	139,80 € / m ²
Enseignes de surface totale < à 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < surface totale ≤ 12 m ² sauf enseignes scellées au sol	Exonération 15 € / m ²
Enseignes : 12 m ² < surface totale ≤ 50 m ²	30 € / m ²
Enseignes dont la surface totale est > 50 m ²	60 € / m ²

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT

